

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par les Camarades syndiqués)

☎ TÉLÉPHONE 5.88 ☎

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

La production et la durée du travail

Le problème de la production, examiné sous tous ses aspects, nous amène forcément à des conclusions qui ne sont pas celles du monde patronal et pour cause. Nous, nous l'entrevoyons dans le sens et l'intérêt de la collectivité, alors que le monde bourgeois l'entrevoyait dans le sens et l'intérêt égoïste et particulier. L'opposition est donc manifeste et trouve sa source dans l'antagonisme des buts et des intérêts.

Cependant, dans les milieux capitalistes on s'inquiète de la crise qui s'intensifie et se généralise, mais on cherche les remèdes et les solutions dans des systèmes empiriques et à rebours qui ne peuvent avoir la valeur que des cautères sur une jambe de bois.

Incontestablement, la situation économique est critique dans tous les pays du fait qu'il y a surproduction dans toutes les industries, aggravée par une sous-consommation, ce qui n'est pas niable.

Mais depuis qu'on a chanté et pratiqué largement et inconsidérément l'hymne à la production, s'est-on rendu compte qu'on a créé partout un trop plein de marchandises, engorgé, par surcroît, tous les marchés de stocks considérables de matières premières et de produits manufacturés ?

La situation économique mondiale est redoutable et les milieux des intérêts particuliers sont désorientés. Malgré tout, on parle de poursuivre et de procéder à une rationalisation fiévreuse, inspirée en cela par des spéculations éhontées de clans et de groupes qui n'ont d'autres buts que de pousser à l'excès les effets douloureux de la concurrence et d'aggraver les relations internationales. Et, ainsi, les compétiteurs rendent la conquête de débouchés nouveaux plus âpre et plus tendue.

Le monde capitaliste perd de plus en plus sa consistance ; il est sérieusement vermoulu.

Il ne peut nier qu'il est un régime de désordre et que ses solutions ne peuvent rien résoudre, sinon accroître les maux dont souffrent les classes laborieuses.

Alors, quoi de plus inconcevable et de plus stupide que de vouloir poursuivre l'organisation scientifique du travail en dépit d'une surproduction des plus graves ?

Les progrès techniques et scientifiques ont une marche constante et évoluent dans le cycle des siècles avec parfois une grande rapidité ; ces progrès et ces évolutions, tout le monde doit les admettre et ne peut se mettre en travers, à moins d'être imbu d'un esprit à retardement.

Et les résultats de la technique et de la science ont marché avec une telle vitesse dans les dernières décades qu'ils suffisent amplement pour améliorer les conditions de travail et les possibilités de consommation de tous ceux qui produisent, c'est-à-dire de ceux qui n'ont que le fruit de leur travail pour vivre, sans avoir besoin de recourir à d'autres systèmes de production, comme celui appelé du nom barbare de rationalisation, qui ne peut avoir d'autres fins et d'autres conséquences que de nous mettre en face d'une situation plus douloureuse avec un cercle de souffrances et de malheurs bien plus étendu, du moins si un tel système se réalise dans une société bourgeoise dont les tenants et les oisifs ne cachent pas les projets et les buts qu'ils veulent atteindre pour leur seul profit.

Rappelons-le. La C. G. T. préconise depuis longtemps une meilleure répartition des matières premières des marchés mondiaux et un méthodique échange de la production. Si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est là une première rationalisation à réaliser. Mais oui, organiser la répartition des matières premières suivant les nécessités et organiser la production selon les besoins.

Une autre rationalisation s'impose, c'est celle de développer le pouvoir de consommation des millions de producteurs de tous les pays. Et ajoutons, tout de suite, qu'une autre rationalisation n'est pas moins impérieuse, c'est celle de réduire à nouveau la durée de travail, cela parce que la durée actuelle, avec tous ses abus, est trop prolongée par rapport aux capacités et rendements de la production de toutes les industries.

Voilà des solutions rationnelles et elles le sont certainement trop pour être admises par le monde des exploités.

Le Congrès de la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam, tenu à Stockholm, s'est préoccupé de la semaine de 44 heures et s'est prononcé pour. Une telle revendication, envisagée depuis déjà longtemps, est des plus logiques. Elle peut effrayer le capitalisme international, il faudra bien qu'il y passe. Le mouvement ouvrier et syndical se doit, pour la défense de ses intérêts et pour remédier aux douloureuses conjonctures économiques actuelles, de s'atteler méthodiquement et énergiquement à la réalisation de la diminution de la durée de son labeur. Il a droit à un travail qui ne soit ni un cauchemar, ni un calvaire et débarrassé du fardeau surmenage, comme du fléau chômage, cela au profit de sa santé et de sa sécurité ; de même qu'il doit pouvoir prétendre à un pouvoir d'achat accru, c'est-à-dire à une somme de bien-être développée.

Si ces solutions ne peuvent être réalisées et concrétisées, solutions humaines et justes dans l'état présent, autant souhaiter que le régime de spoliation et d'exploitation disparaisse au plus vite.

V. VANDEPUTTE.

RIPOSTES

Actes de provocateurs

Chaque jour qui passe apporte avec lui un échantillon des procédés que la secte compte employer pour se venger des échecs répétés et cuisants qu'elle ne cesse d'essayer partout.

La secte !

Elle se compose surtout des exaltés que le parti communiste a placé, en service commandé, à la tête des syndicats unitaires « radicalisés ».

La débandade des troupes révolutionnaires, en s'accroissant, a mis le comble à l'exaltation des sectaires.

Par l'emploi de moyens abominables, ils cherchent à rendre la vie intenable aux militants syndicalistes se réclamant de la C. G. T.

Pour comprendre de quoi sont capables les diviseurs de la classe ouvrière, prenez connaissance des faits suivants qui viennent de se passer à Bordeaux.

Simonin, comparse de Racamond et autres antifonctionnaires syndicaux ayant mal tourné, était venu dans cette ville essayer de donner la vie qui lui manque au syndicat unitaire des boulangers, composé de six dissidents du groupement corporatif confédéré.

Il avait fait annoncer sa venue par affiches — trois par ouvrier mitron.

Cette réclame couteuse ne lui servit à rien. Le « meeting de masse », organisé à l'Athénée municipal, dut être décommandé, faute d'auditeurs.

Plutôt que d'aller entendre les sornettes de Simonin, les boulangers avaient préféré se rendre à la réunion ordinaire de leur vieille organisation.

Dans le but de punir les « réformistes » de l'affront qui leur était fait, savez-vous ce que trouvèrent le « responsable » de la C. G. T. U. et ses amis locaux ?

Ceci :

Ils chauffèrent à blanc (à vin blanc conviendrait mieux) deux malheureux et les dépêchèrent vers la réunion confédérée avec mission d'y créer du trouble...

Les « délégués au désordre » s'acquittèrent de leur belle mission.

L'un se précipita sur Amédée Dasse, un couteau ouvert à la main, cette main dans la poche de son veston.

L'autre, visiblement armé d'un revolver, parlait « d'abattre » le secrétaire du syndicat.

Maîtrisés par les ouvriers boulangers, ces « nervis » connurent la conduite de Grenoble que méritait leur tentative d'assassinat.

Pendant ce temps, ceux qui avaient armé leurs bras festoyaient quelque part...

Il faudra s'en souvenir !

(Du Peuple)

Eugène MOREL.

L'Action Syndicale

Chez les Cheminots de Nantes-P. O.

Le samedi 21 juin, à 20 heures, à Chantenay, et le dimanche 21, à 9 heures, à Doulon, les Cheminots confédérés étaient convoqués pour entendre le camarade LIAUD, secrétaire du P. O., faire l'exposé des résultats obtenus par l'Union et la Fédération et sur les revendications en cours.

Dans un exposé précis, clair et détaillé, le secrétaire de l'Union P. O. relate l'action menée pour la réintégration et l'amnistie administrative, les salaires, les huit heures, les 21 jours de congé, les facilités de circulation, les retraites, les Assurances Sociales.

Poursuivant son exposé, au milieu de l'attention générale de l'assistance, le camarade LIAUD démontra que notre Fédération poursuit inlassablement avec fermeté, mais sans démagogie, le but qu'elle s'est assigné. Ses effectifs, dit-il, augmentent chaque jour au détriment de la maison d'en face, ce qui prouve le sérieux de son action. Notre Fédération, poursuit l'orateur, peut prétendre dans un avenir prochain retrouver sa force de 1920. Notre Congrès de Paris des 2, 3 et 4 juin dernier a été une belle manifestation ouvrière, par le nombre de délégués, par l'étude complète des questions à l'ordre du jour et par la confiance mutuelle qui se dégageait des débats.

Il termine en invitant les camarades à faire personnellement une propagande de tous les instants auprès des indifférents en vue du regroupement des Cheminots.

Cet exposé écouté avec une attention soutenue, a été salué par les applaudissements unanimes de l'auditoire, montrant ainsi à l'orateur qu'il était en communion d'idée avec lui.

Notre camarade Rochet, secrétaire de l'U. L. qui succéda à notre secrétaire fédéral, nous donna quelques bons conseils sur le syndicalisme, le taux des cotisations syndicales dans différents groupements, puis il donna des explications précises sur les Assurances Sociales.

Ces deux orateurs laissèrent une bonne impression au Syndicat de Nantes P. O., aussi nous espérons que le grain qu'ils ont semé ne sera pas perdu pour la classe ouvrière des chemins de fer.

Le Secrétaire : L. DAGORNE.

Chez les Cheminots de Nantes-Légé-Rocheservière

Profitant du passage du camarade Gainchard, Secrétaire de la Fédération des Moyens de Transport, le Syndicat avait organisé une Réunion Générale et de propagande à laquelle assistait le camarade Péneau, Secrétaire de l'U. D.

Disons de suite que cette réunion eut un vif succès, de nombreux camarades

avaient répondu à la convocation du Syndicat, aussi est ce devant une assistance nombreuse que le Secrétaire de l'organisation ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue au Secrétaire Fédéral ainsi qu'au représentant de l'U. D. et donna immédiatement la parole à ce dernier.

En quelques mots le camarade Péneau apporta le salut fraternel de l'U. D., démontra la nécessité de l'organisation syndicale, qui seule peut apporter plus de bien-être au foyer des travailleurs tout en préparant l'avenir d'une société meilleure. Il engagea les cheminots de Nantes-Légé à poursuivre leur action méthodique dans une union parfaite, puis il montra que pour les employeurs sans vergogne, tous les moyens leur sont bons pour exploiter toujours plus âprement les travailleurs, puis il montra l'action de la vieille C. G. T. dont les préoccupations constantes sont la défense des intérêts des travailleurs en même temps qu'elle poursuit la réalisation de toutes les réformes d'ordre social attendues par le prolétariat organisé.

Succédant au camarade Péneau, le camarade Guinchard examine les revendications des petits cheminots en général et celles des camarades de Nantes en particulier. Les diverses indemnités ou augmentations de salaires qui vous sont offertes par la C^e, dit-il, sont insuffisantes pour ne pas dire dérisoires. Il donne de précieuses indications pour appuyer notre demande d'augmentation et la justifier auprès de la C^e et des pouvoirs publics. Abordant une question d'ordre général pour tous les petits cheminots, le camarade Guinchard fait un exposé très détaillé de la loi sur les retraites des petits cheminots et sur son fonctionnement.

Inutile d'ajouter que les deux orateurs ont été écoutés avec une attention soutenue ; les applaudissements qui ont souligné la fin de leur exposé a montré que l'auditoire était de tout cœur avec eux.

En quelques mots, le Secrétaire du Syndicat remercia les deux orateurs et la séance fut levée après que le Secrétaire Fédéral eut donné quelques renseignements particuliers.

En somme, bonne réunion au cours de laquelle, selon l'habitude, la plus franche camaraderie n'a cessé de régner et qui portera ses fruits.

BOURON.

DANS LE BATIMENT

Nous avons donné, dans le dernier numéro du *Réveil Syndicaliste*, l'énumération des augmentations des salaires stipulées dans le contrat signé par l'Union des Syndicats des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics et les Syndicats Confédérés de cette industrie, il convient d'ajouter à ces avantages acquis, grâce aux organisations Confédérées du Bâtiment, les suivants :

Maçons : Pour travaux insalubres, majoration de 0 fr. 60 l'heure au lieu de 0 fr. 40 précédemment.

Charpentiers : Travaux insalubres, majoration de 0 fr. 40 l'heure.

Travaux de hauteur : Majoration de 0 fr. 25 l'heure de 25 à 35 mètres ; 0 fr. 50 l'heure au-dessus de 35 mètres. Les effets et outils des ouvriers seront assurés contre l'incendie par les patrons.

Couvreurs-Zingueurs : Pour les ramonages effectués autres jours que le vendredi et samedi, il sera alloué une indemnité de 3 fr. 50.

Pour le travail à la corde à nœuds, 0 fr. 75 l'heure. Travaux insalubres, 0 fr. 60 l'heure. Débouchage, chute de water-closets, 2 francs ; pour les travaux

pieds dans l'eau, 0 fr. 10 de majoration par heure.

Ces avantages, paraît-il, ne suffisaient pas aux U., qu'ont-ils apporté ??? **rien, rien.** Si, une fois de plus, ils ont montré leur impuissance, les travailleurs du Bâtiment ont enfin compris où étaient leurs véritables défenseurs, aussi ont-ils fait la sourde oreille aux appels que leur ont lancés les soi-disant unitaires.

Camarades du Bâtiment, encore inorganisés, apportez sans plus tarder votre adhésion au syndicat confédéré de votre profession, aidez-le à conquérir d'autres améliorations.

F.

Dans les Ponts et Chaussées

Le Syndicat des Inscrits Maritimes auquel adhère la grosse majorité du personnel des engins des Ponts et Chaussées, avait déposé une demande de réajustement des salaires au mois d'avril dernier, au cours d'une entrevue que les délégués eurent à cette époque avec M. l'Ingénieur en Chef.

Ce dernier fit connaître qu'un délai lui était nécessaire pour étudier la revision des salaires du personnel et qu'il ne pouvait pas donner une réponse définitive avant le mois de Juillet, mais il ajoutait que l'augmentation qui serait consentie partirait du 1^{er} Avril 1930.

Le 26 Juillet, M. l'Ingénieur en Chef recevait une délégation du Syndicat, accompagnée de notre camarade Rochet, Secrétaire de l'U. L. et du Syndicat des Inscrits qui lui exposa les desiderata du personnel des Ponts et Chaussées, qui estimait que l'augmentation accordée était insuffisante pour une partie du moins du personnel.

Cette augmentation se chiffrait de 53 à 130 francs par mois suivant les spécialités, non compris les novices et les mousses qui obtenaient 31 à 35 francs.

Après avoir entendu les délégués ouvriers, M. l'Ingénieur en Chef se rendant compte du bien fondé des réclamations du personnel qui s'estimait lésé, prit l'engagement de procéder à une nouvelle revision des salaires dès le début de Septembre, étant entendu que l'augmentation qui serait à nouveau accordée, aurait effet rétroactif du 1^{er} avril 1930.

La délégation accepta cette solution que l'Assemblée du 27 Juillet ratifia.

Ainsi, sans heurt, sans conflit et sans perte de temps, le Syndicat Confédéré des Inscrits vient d'obtenir une amélioration sensible pour le personnel des Ponts et Chaussées, embarqué sur les engins.

L'Homme de quart.

Les 8 Heures dans les Pâtisseries Nantaises

Comme nous le prédisions dans le dernier numéro du *Réveil Syndicaliste*, l'accord pour l'application de la journée de 8 heures dans les pâtisseries a été signé, après la mise au point à laquelle nous faisons allusion. Cet accord a été par les soins de l'Inspection du Travail adressé au Ministère du Travail ; nul doute qu'avant peu le Ministre du Travail promulgue le décret qui fera entrer en vigueur l'application de cette réforme sociale, qu'est la journée de 8 heures.

Nos camarades Savoie et Didaret, secrétaires de la Fédération Confédérée de l'Alimentation œuvreront près du Ministre pour faire activer la promulgation du décret.

Ainsi le sieur Rouleau, placeur à Rennes et ses complices inconscients nantais en seront pour la tentative de division.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de demander des comptes à certains démissionnaires du Syndicat Confédéré des Ouvriers Pâtisseries.

RAYMOND.

Chez les Sculpteurs

Le Syndicat Confédéré des Sculpteurs avait présenté une demande d'augmentation de salaire justifiée par le coût élevé de tout ce qui est nécessaire à l'existence des travailleurs ; après plusieurs entrevues avec les délégués patronaux, ils ont obtenu une augmentation horaire de 0 fr. 20.

Nous aimons à penser que les inorganisés qui bénéficient de cette augmentation de salaire ne tarderont pas à rejoindre le Syndicat Confédéré des Sculpteurs.

LE CONGRÈS de la Fédération Syndicale Internationale

Le 5^e Congrès de la F. S. I. a eu lieu à STOCKHOLM du 7 au 11 juillet. 241 délégués représentant 22 centrales (voyez C. G. T.) et plus de 14 millions de travailleurs ; 41 délégués représentant 28 secréariats internationaux étaient régulièrement mandatés pour prendre part aux délibérations du Congrès. 8 Centrales nationales non affiliées à la F. S. I. avaient été invitées, elles étaient représentées par 13 délégués.

4 organisations internationales étaient également invitées et représentées. Ces quatre organisations sont : le Bureau International du Travail, représenté par Albert THOMAS et STAAL AD. ; l'Internationale Ouvrière Socialiste, représentée par ALDER et deux autres délégués ; l'Internationale des Jeunes Ouvrières Socialistes, par un délégué ; l'Internationale Socialiste pour l'Éducation Physique et le Sport Ouvrier, par un délégué.

Le Congrès s'est ouvert sous la présidence du camarade Léon JOUHAUX, vice-président de la F. S. I. en l'absence du Président, le camarade CITRINE, retenu en Angleterre par une maladie.

JOUHAUX dans son discours a mentionné la large part prise par l'Internationale dans le règlement de la question des réparations.

Le mouvement ouvrier veut la paix, dit-il, l'organisation de la paix internationale étant conforme à son idéal. Faisant allusion aux dictatures imposées dans différents pays, JOUHAUX dit : la dictature c'est la négation de la liberté politique et sociale ; c'est la négation de l'égalité humaine. La dictature c'est exactement le contraire de cette noble et humaine affirmation de la grande Révolution Française. Il ne peut pas y avoir de véritable liberté sous un régime de dictature. Il ne peut pas y avoir non plus d'égalité ni de fraternité. La dictature en est la contradiction.

Le Président de la C. G. T. Suédoise, dans un discours de bien venue, assure les délégués d'une bonne réception. Il dit, en succinct, notre internationale grandit et prospère de congrès en congrès. Peut-il en être autrement, dit-il, non. La présence des nombreux délégués au 5^e Congrès en est l'affirmation.

Le mouvement syndical est une force avec lequel le monde capitaliste doit compter.

Après les interventions des représentants des internationales, le Congrès s'est constitué en Commissions, en vue d'étudier les directives à donner aux centrales syndicales de chaque pays.

Les questions posées devant les Commissions étaient l'organisation de la Paix, le désarmement. Le programme social comprenant : 1^o Les Assurances Sociales ; 2^o La diminution des heures de travail ; 3^o La protection des enfants et des femmes ; 4^o L'Enseignement professionnel et technique ; 5^o Le contrat collectif ; 6^o Le droit ouvrier ; 7^o L'Inspection du Travail ; 8^o Les mesures d'hygiène.

Le transfert du siège de l'Internationale fut également l'objet d'une longue discussion à une Commission qui décida de transférer le siège de la F. S. I. d'Amsterdam à BERLIN. Cette décision fut confirmée par le Congrès, par 55 voix contre 30. La délégation française qui avait droit à 6 voix, a voté contre.

Le Congrès de Stockholm fut une imposante manifestation qui serait sans effet, si la classe ouvrière restait en dehors de l'action que déploie, tous les jours, notre mouvement syndical, en vue de réaliser une société équitable et acheminer l'humanité vers un avenir meilleur où la liberté et la justice sociale ne soient pas un vain mot.

A. PÉNEAU.

COMMISSION III

Résolution sur le Désarmement et la Paix

La Fédération Syndicale Internationale a pris comme mot d'ordre : " Guerre à la Guerre ".

Le Congrès fait siennes les déclarations gouvernementales mettant la guerre hors la loi, la proclamant crime international, pour les utiliser comme plateforme d'une action toujours plus vigoureuse contre les risques de conflits, les menées belliqueuses, ouvertes et masquées.

Les objets précis de cette action peuvent être ainsi énumérés :

1. - Immédiate limitation et réduction des armements ; réunion à la date la plus prochaine de la Conférence générale à convoquer par la Société des Nations et conclusion d'une première convention ayant pour objet d'arrêter la course aux armements ;

2. - Contrôle international de la fabrication et du commerce des armes, munitions et autres matériels de guerre. Action énergique par tracts, affiches, articles, réunions contre les capitalistes des industries de guerre, pour dénoncer les dangers qu'ils provoquent en mettant au grand jour les fabrications et trafics des armes et des munitions de guerre, et de briser les résistances opposées à l'œuvre de paix par la coalition de leurs intérêts ;

3. - Développement de la pratique de l'arbitrage obligatoire. Action des travailleurs dans chaque pays pour amener les gouvernements à ratifier la convention internationale relative à l'acte général d'arbitrage obligatoire ;

4. - Développement de la coopération économique des peuples. Le mouvement ouvrier de tous les pays entend exercer par ces moyens une pression effective et constante sur les gouvernements ;

5. - Le mouvement syndical reste au centre de l'action pacifique. Dans la lutte contre la guerre et le militarisme,

La collaboration avec l'Internationale Ouvrière Socialiste et ses partis affiliés est une nécessité urgente. L'action ouvrière doit être développée en toutes circonstances afin qu'elle apparaisse à tous et partout comme une garantie décisive de la paix.

Il convient de poursuivre avec l'énergie extrême et sans ralentissement cet effort du monde ouvrier ; il y va des intérêts directs de la classe ouvrière, de ses espoirs d'émancipation, de sa volonté de réaliser une société équitable, et d'acheminer l'humanité vers un avenir meilleur de liberté et de justice sociale.

COMMISSION II

Résolution concernant le programme social

Le 5^e Congrès ordinaire de la Fédération Syndicale Internationale, réuni à Stockholm du 7 au 11 Juillet 1930 ;

Appelé à discuter et examiner un projet de programme social, devant servir de base à l'action à mener par la Fédération Syndicale Internationale ;

Considérant que la question de la durée du travail est d'une importance telle, qu'elle mérite d'être traitée séparément et d'urgence ;

Considérant les promesses solennellement faites aux travailleurs pendant les heures de détresse vécues lors de la guerre de 1914-18, promesses non tenues par tant de Gouvernements ;

Considérant les espérances nées dans la classe ouvrière par le vote de la Convention de Washington fixant la durée de travail à 8 heures par jour et 48 heures par semaine ;

Constate avec indignation que plus de 10 ans après le vote de cette Convention, seuls quelques petits pays l'ont ratifié, alors que la plupart des Etats, les plus importants, ont jusqu'ici négligé de ratifier ;

Qu'en outre, pendant tout ce temps, des attaques ont été continuellement dirigées contre cette Convention au lieu que le bénéfice de ses stipulations soit étendu à tous les travailleurs sans exception, et que la protection prévue soit renforcée ;

D'autre part, le Congrès :

Considérant l'augmentation considérable de la production prise dans sa généralité et prise par tête, grâce au perfectionnement de l'outillage et le développement rationnel de l'organisation du travail à travers le monde ;

Considérant l'augmentation continue de l'effort, si souvent très pénible, exigé de la part des travailleurs, conduisant à une exténuation telle qu'elle provoque de plus en plus l'invalidité ou le décès prématurés ;

Considérant l'augmentation effrayante, dans la plupart des pays, du nombre des chômeurs qui pourtant ne demandent rien d'autre que, de par leur travail, gagner honnêtement la subsistance de leur famille ;

Considérant que les mêmes pays qui, les dernières années, n'ont pas eu à enregistrer un nombre important de chômeurs, ne sont toutefois point à l'abri du chômage qui, au contraire, les guette et les menace dans un avenir prochain ;

Considérant qu'il convient de prévenir et de voir prendre les mesures adéquates, à même d'obvier aux situations dénoncées ; qu'il est de toute urgence de protéger le travailleur contre l'exploita-

tion raffinée dont il est de plus en plus la victime, et de prévenir qu'il soit, comme il est actuellement trop le cas, voué au chômage le condamnant ainsi que sa famille à une misère injuste et qu'il ne mérite point ;

Considérant que pour toutes ces raisons une diminution des heures de travail s'impose impérieusement ;

Le Congrès,

Certain de traduire ainsi les sentiments et les aspirations des masses laborieuses, qui sont seules à souffrir des conséquences néfastes du régime dans lequel nous vivons ;

Proclame la nécessité de l'instauration à bref délai de 44 heures comme une étape vers une diminution plus prononcée des heures de travail ;

Décide qu'il y a lieu d'exiger que le bénéfice de la semaine de 44 heures soit étendu à tous les travailleurs, manuels et intellectuels, sans distinction de sexe, de race ou de nationalité, qu'il s'agisse de pays libres et indépendants, affiliés ou non au Bureau International du Travail, soit qu'il s'agisse de pays placés sous mandat par une décision de l'Assemblée de la Société des Nations.

Pour que cette décision puisse être appliquée le plus tôt possible, le Congrès décide qu'il y a lieu pour la Fédération Syndicale Internationale d'entamer une campagne à travers le monde, et à laquelle ses organisations affiliées ont pour devoir de participer de toutes leurs forces ;

Charge le Bureau de la F. S. I. d'organiser et de diriger cette campagne, et de prendre les mesures à employer le cas échéant en convoquant à cet effet une réunion spéciale du Conseil Général de la F. S. I. ;

Fait un appel à tous les travailleurs du monde entier pour soutenir efficacement la Fédération Syndicale Internationale dans ses efforts pour l'obtention d'une semaine de travail plus courte, pour plus de bien-être en faveur des masses ouvrières.

Abonnez-vous

au PEUPLE

C'est le véritable journal du Monde du Travail

LE PEUPLE est publié sous le contrôle direct de la C. G. T.

LE PEUPLE bataille ardemment pour toutes les réformes sociales préconisées par la C. G. T. Il défend toujours le Droit et combat l'iniquité sous toutes ses formes.

LE PEUPLE apporte une documentation sérieuse, étudiée, sur tous les problèmes sociaux ; il combat la démagogie, qui constitue un affaiblissement de l'action prolétarienne.

L'abonnement au PEUPLE est particulièrement avantageux en raison des prix exceptionnels dont bénéficient les abonnés.

Pour la France : Un an, 58 francs ; 6 mois, 30 francs ; 3 mois, 15 francs. Abonnement d'un mois à l'essai, 5 francs.

Comité Général

DU 22 JUILLET 1930

La séance est ouverte à 18 h. 45 sous la présidence du camarade Gauthier (des Tramways).

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 Juin qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance : Lettres de syndicats divers demandant des timbres ou donnant renseignements sur composition de leur bureau ; de l'U. L. de Saint-Nazaire concernant la prise de timbres par le Syndicat des Instituteurs ; de l'Enseignement sur le nombre de timbres pris pour Nantes et Saint-Nazaire ; du Maire de Nantes accusant réception du versement de 500 francs fait par l'U. L. pour les colonies scolaires de vacances, instituées par la Ville ; appel à la solidarité des Métallurgistes de Lorient et des Menuisiers et Tailleurs de pierre de Toulouse, le C. G. vote la somme de 100 francs pour chaque organisation ; de l'U. D. de la Mayenne signalant que les ouvriers serruriers de Laval sont en grève ; de l'Union Syndicale des Chauffeurs et Cochers de Place de Lyon demandant renseignements ; des Jeunesses Laïques et Républicaines et du Parti Socialiste S. F. I. O. invitant l'U. L. à assister et à se faire représenter à la Commémoration des Trois Glorieuses, le 27 Juillet et à la Conférence-Concert du 26 Juillet à l'occasion de la mort de Jean Jaurès. Le C. G. invite les travailleurs confédérés à assister à ces manifestations et désigne le Secrétaire pour représenter l'U. L. à la Conférence du 26 courant.

Lettre du Syndicat Autonome des Agents des Contributions Indirectes demandant une salle à la Bourse du Travail pour y installer leur siège. Après avis de la C. A. de la Bourse du Travail, le C. G. ne peut donner une suite favorable à cette demande, étant donné que le nombre de salles est déjà insuffisant, ce qui oblige la C. A. à mettre plusieurs bureaux de syndicats dans la même salle.

Le camarade Péneau, délégué par la C. G. T. au Congrès de la Fédération Internationale Syndicale qui s'est tenu à Stockholm en juillet, fait un exposé détaillé des travaux du Congrès dont il souligne l'importance, tant par les décisions prises que par le nombre de centrales syndicales représentées et par celui des délégués.

A ce Congrès, 22 Centrales Syndicales groupant **13.909.784** adhérents sur 15.000.000 environ que compte la Fédération Internationale étaient représentées par 141 délégués auxquels il y a lieu d'ajouter 28 Secrétariats Professionnels Internationaux représentés par 41 délégués.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur l'importance et la répercussion heureuse que ne manqueront pas de produire les résolutions prises, nous laissons ce soin à notre camarade Péneau qui y assista en qualité de délégué.

Le C. G. décide de donner les noms de Joseph Blanchard à la grande salle du rez-de-chaussée et celui de Henri Mariot à la salle n° 13, au 1^{er} étage.

A cet effet, le C. G. décide qu'une fête syndicale sera organisée dans le courant du mois d'octobre.

Sur la proposition de plusieurs délégués, à l'unanimité le C. G. procède au rajustement du personnel de l'U. L.

La séance est levée à 20 h. 35.

R. R.

LA SOLIDARITÉ

(Assurance Ouvrière contre l'Incendie)

Nous avons ici même fait l'historique de l'Assurance Ouvrière, aujourd'hui "LA SOLIDARITÉ". Nous n'y reviendrons pas.

L'état comparatif que nous publions ci-dessous montrera mieux que tout ce que nous pourrions écrire, la prospérité de la Société.

Pour satisfaire au désir de nombreux camarades, aussi bien que pour dissiper l'inquiétude de certains sociétaires qui craignaient que le changement de titre de la Société soit un acheminement sur la voie des Sociétés capitalistes.

Les raisons qui ont motivé ce changement sont dans les grandes lignes les suivantes :

La Société par son titre "ASSURANCE OUVRIÈRE" pouvait laisser supposer qu'elle garantissait seulement les petits risques, par exemple le modeste mobilier de l'ouvrier, alors que des Coopératives puissantes, des villes ont des contrats avec l'Assurance Ouvrière ; aussi l'effort des agents se trouvait paralysé en partie, tout au moins dans certains milieux, rendait leur tâche plus difficile, mais que nos camarades soient rassurés en ce qui concerne l'orientation de "LA SOLIDARITÉ", elle suivra la même ligne de conduite que l'Assurance Ouvrière, dont elle garde en sous-titre le nom ; "LA SOLIDARITÉ" restera une œuvre prolétarienne régie, administrée par les Syndicats et Coopératives qui l'ont constituée en 1900.

Ouvriers, Employés, "LA SOLIDARITÉ" est votre œuvre, elle vous donne toute garantie. **Assurez vos mobiliers, vos maisonnettes à "LA SOLIDARITÉ"**.

ETAT COMPARATIF de la Société "LA SOLIDARITÉ" en 1900 (date de sa fondation) à fin 1929.

Années	Contrats souscrits	Capitaux assurés	Primes encaissées
1900	170	1.948.350	939 45
1910	5.000	62.543.050	35.972 30
1915	12.000	130.000.000	75.147 58
1920	23.000	385.000.000	299.615 43
1925	48.500	1.280.000.000	1.183.944 18
1929	70.800	2.267.249.053	2.247.717 75

Ces chiffres se passent de commentaires. R. ROCHET.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. CLÉRO, Café de la Réunion, 25, rue Voltaire, Agent pour Nantes et la Région.

Faites vos Achats dans les Maisons qui font de la publicité dans ce Journal

Le Gérant : R. ROCHET. IMPRIMERIE OUVRIÈRE. — NANTES.

VIENT DE PARAITRE :

Texte complet de la loi du 5 avril 1928
sur les Assurances Sociales
modifiée par les lois du 5 avril 1929
et du 30 avril 1930

Édition du Ministère du Travail
et de la Prévoyance Sociale

Une brochure : 1 fr. 50

En vente à la Bourse du Travail, salle n° 15

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

**Adhérez à la
Caisse "Le Travail"**

du Département de la Loire-Inférieure

Les Contrats de Publicité sont
comptés pour 10 numéros
par an

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE

Tissus - Confections
Chapellerie-Bonneterie-Layettes, etc.
Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.319 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand
NANTES

A Louer

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12
NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
— d'éclairage —

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.
1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

BOUCHERIE COOPÉRATIVE

Ménagères,

La Boucherie Coopérative a ouvert DEUX SUCCURSALES
de CHARCUTERIE, marchés de la Petite-Hollande et de Feltre.
Servez-vous à la BOUCHERIE COOPÉRATIVE, marchés de
Feltre, la Moricière, Petite-Hollande, Saint-Joseph.

Achat direct du bétail aux producteurs organisés du Landreau,
Sainte-Lumine-de-Coutais.

- - AU LIT D'OR - -

- SOMMIERS, MATELAS -  - SALLE A MANGER -
EDREDONS, COUVRE-PIEDS CHAMBRE A COUCHER

A. CATTIN

NANTES - 9, Rue Thiers, 9 - NANTES



R. C. NANTES N° 6878

Réfection de Matelas - Eparation par la Vapeur

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes -:- Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets  Cuisine Soignée
Kermesses, Excursions, etc.  Service irréprochable

Consultez le livre de Menu -:- PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES
SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPÔT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour
Téléphone 118.32 R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des
salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus
sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération
est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1928

Capitaux assurés	2.155.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000 de Francs
Réserves et provisions diverses	673.502 Francs
Sociétaires	88.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à **M. CLÉRO**, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire
AGENT POUR NANTES ET LA RÉGION

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS